



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SAINT-HOSTIEN
LE PERTUIS

AUTOMNE 2025

LETTRE D'INFOS

N° 2



10,5

km de déviation
en 2x2 voies

16



ouvrages d'art dont
le viaduc du Roudesse

26

passages
pour animaux



2

échangeurs à
Saint-Hostien
et Le Pertuis

2600

mètres de protections
acoustiques



« Nous ne pouvons que nous féliciter de la signature de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour la déviation de la RN 88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis.

Cette décision marque une avancée majeure. Après l'avis favorable rendu par la commission d'enquête publique fin août, la signature de la DUP ouvre désormais la voie au lancement opérationnel d'un chantier attendu depuis des années. L'engagement porté par la Région et par Laurent WAUQUIEZ en faveur d'une route de désenclavement, plus sécurisée, va pouvoir être pleinement tenu.

N'oublions pas que ce tronçon de la RN 88 a été l'un des plus meurtriers de la Région ces dernières années, avec 25 % d'accidents supplémentaires. Nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité des habitants. Cet engagement nous l'honorons jour après jour.

Grâce au soutien constant des acteurs locaux, nous pouvons enfin faire avancer ce chantier, trop longtemps retardé par le passé »,

Fabrice PANNEKOUCKE,

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

« La signature de la déclaration d'utilité publique, fin octobre 2025, marque une nouvelle victoire pour le chantier de la RN 88. Après toutes ces années, voir ce projet tant attendu par les habitants se concrétiser enfin est une immense satisfaction. Je me suis toujours engagé pour notre territoire. Cette route jouera un rôle déterminant dans son désenclavement et renforcera la sécurité des usagers, avec un projet très respectueux de l'environnement.

Avec la signature de cette DUP, nous démontrons encore une fois qu'avec sérieux, détermination et engagement, les ambitions pour notre territoire peuvent devenir réalité. Cette avancée est le résultat d'un travail collectif de longue haleine, porté avec conviction par de nombreux élus, habitants, acteurs économiques et associatifs. La mobilisation constante de chacun a été déterminante pour franchir cette nouvelle étape et je souhaite remercier les nombreux habitants de la Haute-Loire pour leur soutien durant toutes les phases de consultation.

Nous l'avions dit, comme promis, nous allons faire la RN 88 »,

Laurent WAUQUIEZ, Député de Haute-Loire et conseiller spécial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE confirme l'objectif de désenclavement du département

La déviation de la RN 88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis est officiellement autorisée. Ces deux communes peuvent souffler et entrevoir enfin une vie de village retrouvée, apaisée et sécurisée. Mais pas seulement ! Car c'est bien l'ensemble de la Haute-Loire qui bénéficiera de cette liaison.

- En Haute-Loire, l'industrie compte environ 16 000 emplois, soit 19,4 % de l'emploi total.
- 4 secteurs concentrent 71 % des effectifs industriels : plasturgie (26 %) • agroalimentaires (18 %) • métallurgie et travail des métaux (16 %) • textile, habillement, maroquinerie (11 %)

Comme le mentionne le Rapport de l'enquête publique, « l'économie locale repose en grande partie sur la fluidité des échanges et sur la confiance accordée à des délais de trajet maîtrisés. Le projet de déviation (...) s'inscrit pleinement dans cette logique, puisqu'il est considéré comme un projet d'intérêt majeur pour le désenclavement économique du Puy-en-Velay. »

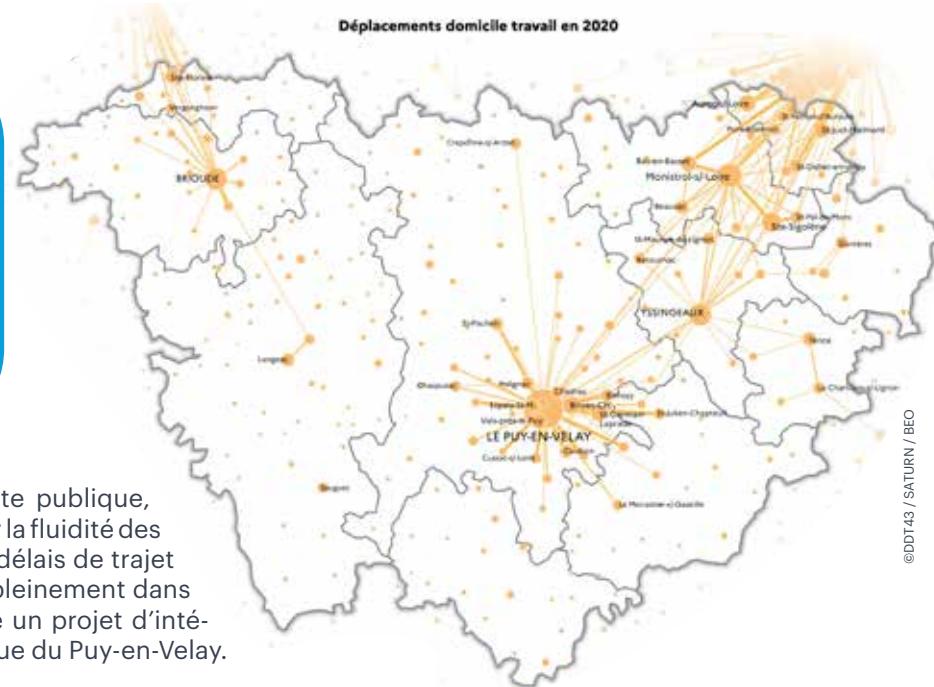
Il est indéniable que cette infrastructure a pour objectifs de :

- Sécuriser et fluidifier les déplacements tout en réduisant de manière significative le trafic actuel dans les centres-bourgs : environ 14 000 véhicules par jour, dont 2 000 poids lourds, traversent aujourd'hui les villages concernés ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants en supprimant les points noirs de bruit et de pollution générés par le passage continu des véhicules, en particulier des poids lourds... »

Des contributions d'entrepreneurs, déposées lors de l'enquête, viennent corroborer l'avis des commissaires enquêteurs.

« Ce projet est essentiel pour le développement économique de notre bassin et son désenclavement. Il permet de rejoindre plus rapidement et plus facilement la région de Saint-Etienne où notre activité nous amène à circuler quotidiennement. C'est également et surtout une amélioration évidente de la sécurité de nos chauffeurs et des autres usagers de la route, sans parler de nos salariés qui habitent de l'autre côté du Pertuis... »

En effet, la DUP a mis en lumière l'intérêt majeur de ce maillon routier pour le territoire. Elle confirme que ce nouveau tronçon à 2X2 voies, tant attendu localement, est un atout pour le désenclavement, le développement et l'attractivité du territoire altiligérien.



Le rapport conclut (page 18) : « L'aménagement crée une continuité de haut niveau de service entre Saint-Étienne et Le Puy, facilitant l'accès aux zones économiques et touristiques. Il complète la modernisation des axes RN 88 et RN 102, essentielle au désenclavement de la Haute-Loire. »



« Faire aboutir le projet de désenclavement de la Haute-Loire, d'un point de vue économique, cela rétablirait le passage vers un pôle d'activité diversifié, foncièrement porteur de projets et, en entraînant dans son sillon un regain d'intérêt européen pour notre département. »

VIADUC DU ROUDESSE:

Une construction qui ouvre des opportunités et devient un atout pour le territoire



Cet ouvrage d'art, le plus important de la déviation (plus de 200 mètres de longueur entre les coteaux du Rouchas et le Mont Chiroux), est aussi le plus technique puisque conçu en courbe et en pente.

Ce n'est d'ailleurs pas un, mais deux viaducs qui seront construits pour s'adapter à la topographie et se démarquer sur le plan architectural. Le chantier durera donc presque 2 ans, avec une phase d'installation programmée en décembre 2025 et janvier 2026.

Les différentes phases de travaux

Les étapes vont ensuite s'enchaîner en suivant un planning au cordeau, de la création des pistes et de la plate-forme jusqu'à l'installation des deux tabliers en métal, en passant par la réalisation des fondations profondes puis de tous les éléments porteurs: appuis, semelles et fûts des piles, chevêtres, culées, charpentes...

C'est le groupement d'entreprises mené par Campenon Bernard (mandataire) qui se chargera des travaux, sous la supervision du bureau d'étude Ingerop, maître d'œuvre sur le projet, qui assure leur pilotage et leur coordination.

Un maillon essentiel pour le territoire

Au-delà des bénéfices pour la circulation et la sécurité, la déviation de la RN 88 est un véritable levier économique pour la Haute-Loire. L'amélioration des connexions sur le territoire du Puy-en-Velay constitue un atout certain pour les entreprises qui veulent s'installer, recruter, investir, et se développer. Le chantier d'ampleur que le projet va générer créera aussi un effet dynamisant pendant toute sa durée. Un des exemples est la construction du viaduc du Roudesse, ouvrage emblématique de la déviation qui a été confié récemment à un groupement de trois entreprises au terme d'un appel d'offre: Campenon Bernard, Terelian et Gagne, cette dernière étant implantée depuis plus de 60 ans en Haute-Loire.

L'entreprise Gagne

Spécialiste des ouvrages métalliques, l'entreprise Gagne, intégrée au groupe Briand, est basée à Cussac-sur-Loire et au Puy-en-Velay (Taulhac). Elle compte 230 salariés et fait partie des plus gros employeurs du bassin ponot.

Gagne s'est illustrée sur des chantiers prestigieux en France (Airbus, ligne Lyon-Turin, grands ponts et viaducs) tout en restant profondément attachée à son territoire.

Pour accompagner sa croissance et répondre, entre autres, au marché du viaduc du Roudesse, elle vient d'investir 8 millions d'euros dans l'agrandissement de son unité de production au Puy-en-Velay.

Le viaduc nécessitera 2 700 tonnes d'acier, façonnées sur place. Gagne mobilisera une cinquantaine de ses collaborateurs, toutes fonctions confondues, pour réaliser la charpente métallique des tabliers.

D'autres entreprises locales en témoignent aussi:

À Yssingeaux, la société Wood By D a choisi d'investir 6 millions d'euros dans une usine de pointe pour la transformation du bois. Sébastien Dursap, son dirigeant, le souligne



Le site de l'entreprise Gagne sur la ZAC de Taulhac au Puy-en-Velay

dans la presse locale: la position centrale d'Yssingeaux, et l'amélioration des liaisons offertes par la RN 88 sont des atouts décisifs pour s'implanter, recruter, et se développer.

FORTE PARTICIPATION à l'enquête publique de l'été dernier

L'enquête publique, qui portait principalement sur le volet foncier, s'est tenue l'été dernier entre le 26 juin et le 28 juillet 2025. Pendant un mois, chacun a pu consulter le dossier complet et donner son avis par différents moyens: registre numérique, registres papier en mairie ou encore lors des permanences assurées par la commission d'enquête dans les quatre communes concernées.

Au total, 34 riverains sont venus échanger directement avec les commissaires enquêteurs, 44 observations ont été inscrites dans les registres papier et 7 courriers ont

été adressés. C'est le registre dématérialisé qui a recueilli le plus grand nombre de contributions: 3 360 se répartissant entre 56% d'avis défavorables, 42% d'avis favorables et 2% d'avis hors sujet.

Comme l'a relevé la commission d'enquête, le score des avis défavorables par voie numérique s'explique notamment par la mobilisation de participants (en France et même à l'étranger) opposés aux projets routiers dans leur globalité.



UN AVIS FAVORABLE de la commission d'enquête assorti de recommandations

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête a rendu un avis favorable confirmant l'intérêt public majeur de la déviation. Selon ses conclusions, « le projet présenté satisfait aux exigences réglementaires, prend en compte les incidences qu'il génère et ne trouve pas, dans les solutions proposées par les opposants - déjà étudiées et comparées par le maître d'ouvrage - d'alternatives crédibles ».

Cet avis favorable s'accompagne de recommandations à l'adresse de la Région, notamment:

- Mettre en œuvre et suivre dans la durée (jusqu'à 50 ans) les mesures « Éviter, Réduire, Compenser » déjà prévues et engagées.
- Vérifier, après mise en service, les hypothèses sur la qualité de l'air et le bruit.
- Être attentif au cadre de vie des riverains pendant les travaux, avec des dispositifs de réduction des nuisances.
- Déployer un dispositif d'information sur l'avancement du chantier, incluant des visites pédagogiques pour le public, notamment les scolaires.

LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EST SIGNÉE

Le préfet de la Haute-Loire a signé, le 23 octobre 2025, l'arrêté déclarant d'utilité publique la déviation de la RN 88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis. Cette décision fait suite à l'enquête publique de l'été 2025 et confirme l'intérêt public majeur du projet: améliorer la sécurité, réduire les nuisances dans les bourgs et fluidifier les déplacements vers Le Puy-en-Velay.

Avec cette DUP, la Région peut désormais engager les acquisitions foncières restantes et préparer la phase travaux.

QUELLES SUITES après la déclaration d'utilité publique?

Tiphaine Audran

Chef du projet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Tiphaine Audran: L'utilité publique du projet, déclarée par arrêté du préfet de Haute-Loire le 23 octobre 2025, est la première étape indispensable de la procédure d'expropriation. Cette dernière va donc nous permettre d'acquérir les biens qui n'ont pas pu l'être par la voie amiable ou qui sont actuellement bloqués, notamment pour cause de succession non régularisée. Les indemnités de paiement seront définies par le juge de l'expropriation.

Par ailleurs, la déclaration de « l'utilité publique » légitime, pour un grand projet, le déclenchement de l'ensemble des opérations nécessaires à sa réalisation : les grands travaux de terrassement et chaussée notamment, les aménagements paysagers... Enfin, son obtention permet d'asseoir un planning fiable pour les travaux à venir.

Comment allez-vous mettre en œuvre les recommandations de la commission d'enquête?

Comme prévu dans notre étude d'impact, nous continuerons à déployer la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » dans le respect le plus rigoureux de l'environnement. Par exemple, nous respecterons nos engagements à réaliser des mesures après la mise en service de la déviation,

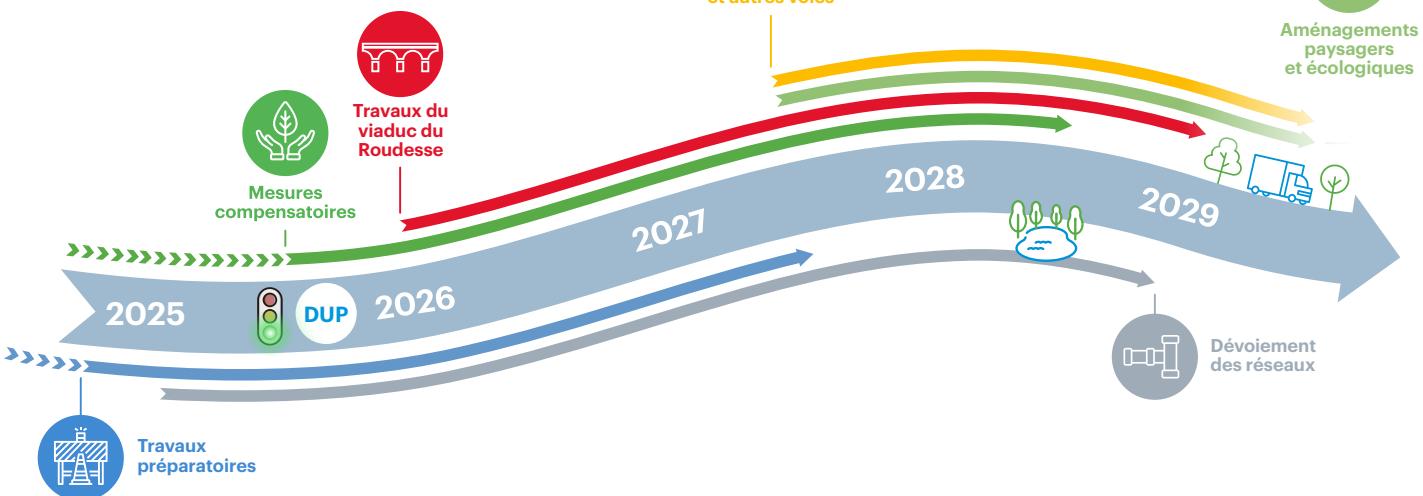


Une affiche légale sur la commune de Saint-Hostien

afin de vérifier si nos diverses modélisations sont justes, notamment sur le plan acoustique. Dans le cas où nous constaterions des décalages, nous mènerons les actions correctives nécessaires.

Concernant la communication, nous avons prévu diverses actions dont la tenue de réunions d'information sur l'avancement des travaux, des permanences d'information dans les quatre communes concernées, et des animations permettant l'implication du public ou d'élèves des écoles, notamment sur certaines mesures écologiques de compensation. Si des écoles sont intéressées, qu'elles n'hésitent d'ailleurs pas à prendre contact avec nous!

CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA DÉVIATION



INFO CHANTIER

UN CHANTIER MODÈLE sur le plan de l'environnement



La déviation de la RN 88 s'accompagne d'un vaste programme de restauration écologique : environ 70 sites bénéficieront d'aménagements destinés à compenser les impacts du tracé et à créer, restaurer ou améliorer des habitats naturels impactés par le projet.

Entre septembre 2025 et juin 2026, les premiers chantiers démarrent sur 33 sites.

Ils concernent notamment :

- la diversification des espèces et le vieillissement des boisements,
- la création ou la restauration de murets, pierriers, mares et haies,
- des actions favorisant le retour d'habitats plus riches et variés (pelouses sèches, landes, prairies, etc.).

Ingénieur chef de projet en environnement au sein du bureau d'études SETEC*, Pierre Roche explique : « La réussite des projets de restauration tient à la qualité des aménagements écologiques réalisés mais aussi à leur



Pierre Roche, ingénieur chef de projet - SETEC

pérennité. Une concertation a donc été mise en place avec la profession agricole afin de s'assurer leur compatibilité avec l'exercice d'une gestion agricole extensive. »

La Région s'engage à assurer le suivi et l'entretien des sites pendant plusieurs décennies : 30 ans pour l'ensemble des mesures et jusqu'à 50 ans pour les boisements.

* SETEC accompagne la Région pour la mise en œuvre des mesures compensatoires et assure la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration écologique.

11% du montant du projet

C'est l'effort global consacré aux mesures environnementales. Il couvre :

- la réalisation d'ouvrages pour les continuités écologiques ;
- la mise à niveau de la RN 88 en matière de traitement des eaux pluviales, avec la création de sept bassins de rétention le long de la déviation ;
- la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires en faveur de la biodiversité ;
- la prise en compte des nuisances acoustiques avec l'aménagement de dispositifs de protections phoniques ;
- les aménagements paysagers.

Les murets environnementaux

La compensation des murets en pierre sèche et des pierriers est un volet important du projet de déviation du fait de leur présence massive dans le paysage agricole actuel. L'arrêté d'autorisation environnementale du projet prescrit la mise en œuvre de près de 9 km de murets environnementaux au titre de cette compensation. Ceux-ci prennent la forme de **murets patrimoniaux en pierre sèche**, construction soignée réalisée avec la participation d'artistes tels que les muraillers, ou de **pierriers d'apparence plus désorganisés** réalisés de façon mécanisée.

Ces deux types d'aménagement (murets en pierre sèche et pierriers linéaires) permettent, d'un point de vue écologique, de recréer des habitats pour certaines espèces protégées comme les reptiles. Ils visent aussi, dans certains cas, à restituer un élément typique du paysage de la Haute-Loire. « **Entre fonctionnalité écologique et valeur patrimoniale, nous devons trouver le bon équilibre !** », souligne Pierre Roche (SETEC).

LES SITES DE VALORISATION et de restauration écologique

- Brives-Charensac 4
- Forêt du Meygal 30
- Freycenet-la-Tour 33
- Lantriac 31
- Le Brignon 1 2
- Le Mézenc 32
- Le Puy-en-Velay 3
- Mazet-Saint-Voy 28
- Queyrières 29
- Riotord 16
- Roche-en-Régnier 18
- Saint-Didier-en-Velay 14
- Saint-Front 20 21 22 23
24 25 26 27
- Saint-Germain-Laprade 5
- Saint-Hostien 6 7 8 9 10
- Saint-Paulien 17
- Saint-Romain-Lachalm 15
- Saint-Victor-sur-Arlanc 19
- Yssingeaux 11 12 13



Un muret de pierre sèche

Les travaux prévus cet automne et cet hiver

Actuellement, en plus des travaux de restauration écologique sur certains sites de compensation, les travaux préparatoires de la déviation se poursuivent: il s'agit principalement d'opérations de débroussaillage, de déboisement et d'entretien des clôtures destinés à éviter que la faune et la flore ne se réinstallent sur l'emprise du tracé de la déviation.

NOUVEAU!

UNE PLATEFORME EN LIGNE VOUS INFORME



Soucieuse de permettre à toutes et tous de s'informer en continu sur l'avancement de la déviation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en ligne une plateforme internet entièrement dédiée au projet.



Accédez à la plateforme

<https://rn88shlp.auvergnerhonealpes.fr/>

Un outil simple et interactif, pensé pour que chacun puisse rester connecté!

Cette plateforme est accessible à l'adresse ci-dessous ou en flashant le QR code. Au menu: le projet en mots et en images, ses grands chiffres, son calendrier, ses actualités ainsi que des publications et documents de référence.

Au fil des mois, la plateforme va s'enrichir d'infos pratiques et pédagogiques sur les travaux et les différentes actions de valorisation et de restauration écologique mises en œuvre.

Pour plus d'informations:
contact.rn88shlp@auvergnerhonealpes.fr
06.69.69.47.08

AGENDA

Rendez-vous au 1er Forum info-travaux organisé par la Région
mardi 9 décembre 2025 à Saint-Hostien

Salle communale - Place de la Mairie - 18h30 à 20h00

La déviation de la RN 88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis aborde la phase travaux. Venez rencontrer les équipes qui assurent leur suivi et leur coordination : experts, techniciens et représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

<https://rn88shlp.auvergnerhonealpes.fr/>

